

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du mercredi 10 mai 2017 à 19 h 00

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, BLANC, DARDENNES, ARLAT, BLANCHARD, CLOUET, DELARUELLE, FURST, GUILLIOT, JEANDEL, MELOTTE, TISNE, UTH, DAUCHELLE, DELAFALIZE, PERDU

Absents excusés : M. SCHAMBERT, DEAN, POLLET

Pouvoir :

Madame BLANC a été élue secrétaire.

Présents sur 19 : 16

Votants : 16

ACQUISITIONS FONCIERES – CHEMIN AUX LOUPS PARCELLES ZE 120 ZE47 F740 F742 F123

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section ZE 120 ZE47 F740 F742 F123 propriété de Monsieur FRERE sur une superficie totale de 12 452 m² ;

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que ces parcelles, exploitées par un agriculteur, peuvent constituer une réserve foncière utile.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition dans la limite d'un montant maximum de 8 750,00 € (soit 0,70 € par m²).

AUTORISE Madame le Maire à régler les frais d'actes notariés correspondant.

La dépense sera inscrite au Programme 67 – Article 2111 du Budget Primitif 2017.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – N°1 INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	73	Frais d'études (ASCONIT)	15 000,00 €
23	2315	75	RUE DE CAULMONT ET DES FONTAINES	100 000,00 €
23	2315	ONA	OPERATIONS NON AFFECTEES	-115 000,00 €

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX BT, EP ET TELECOM RUE DE CAULMONT ET RUE DES FONTAINES

L'opération de renforcement, de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité, l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications concernent plusieurs maîtres d'ouvrages :

- Le SEZEO pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité ;
- La Commune pour les travaux d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

La Commune souhaite réaliser l'enfouissement des réseaux dans la rue des Fontaines et dans la portion restante de la Rue de Caulmont sur le hameau de Caulmont.

Ces travaux conjoints trouvent leur traduction dans une convention qui a pour objet, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 de confier au mandataire le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Commune, la réalisation des prestations liées à l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public, parallèlement à ses propres travaux d'enfouissement du réseau basse tension.

L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux serait alors arrêtée ainsi :

Coûts HT	Par réseau			
	Basse Tension	Éclairage Public	Télécom	Total
Maitrise d'œuvre	2 741,00 €	893,00 €	2 741,00 €	6 375,00 €
Diagnostic amiante	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour
Coordination Sécurité Protection Santé	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour	Inconnu à ce jour
Travaux	105 129,00 €	56 525,00 €	79 136,00 €	240 790,00 €
TOTAL	107 870,00 €	57 418,00 €	81 877,00 €	247 165,00 €

Conformément aux modalités de participation en vigueur, le SEZEO prendrait en charge 10 % des dépenses liées à la Basse Tension soit : 10 787,00 € HT

Par ailleurs, le SEZEO se chargera directement de percevoir le remboursement de la TVA sur les travaux Basse Tension par la SICAE-Oise soit 21 574 €

Le reste à charge supporté par la commune serait de 236 378,00 € HT soit 275 024,00 € (en intégrant la TVA Eclairage Public et Télécom)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat avec le SEZEO selon les conditions détaillées ci-dessus

La dépense sera inscrite au Programme 75 – Article 2315 du Budget Primitif 2017.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PAR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Néant

Le 29 mars 2017

Le Maire

Evelyne LE CHAPPELLIER